

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le mardi 19 avril 2016 à 18 h 45, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, Maire, à laquelle sont présents :

| Poste | Nom |
|--|--------------------|
| Conseiller, district électoral numéro 1 | Caroline Gagnon |
| Conseiller, district électoral numéro 2 | Pierre St-Jean |
| Conseiller, district électoral numéro 3 | Marc-André Sévigny |
| Conseillère, district électoral numéro 4 | Monic Paquette |
| Conseiller, district électoral numéro 6 | Gilbert Lefort |

Monsieur Louis Bienvenu, Conseiller, district électoral numéro 5, est absent.

Sont aussi présentes : Mesdames Francine Tétreault, OMA, directrice générale et Nancy Forget, OMA, directrice générale adjointe et greffière.

Aucune personne n'assiste à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3. DÉPÔT DE DOCUMENTS

4. ADMINISTRATION

4.1 Embauche d'un préposé à l'inspection permanent à temps plein au service de l'Urbanisme et de l'Environnement

4.2. Trésorerie

5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION

5.1. Adoption de règlement

5.2. Avis de motion

6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES

7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

9.1 Levée de l'assemblée

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 45.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M16-04-113

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean

APPUYÉE PAR : Monic Paquette

IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil tel que présenté.

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 5

CONTRE : 0

ABSENT : 1

ADOPTÉE

2) ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

3) DÉPÔT DE DOCUMENTS

4) ADMINISTRATION

4.1 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'INSPECTION PERMANENT À TEMPS PLEIN AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la vacance au poste de préposé à l'inspection suite au départ de monsieur Pierre-Marc Bruno;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage interne du 9 au 11 mars 2016;

CONSIDÉRANT que, suite à l'affichage interne du poste, aucune candidature n'a été reçue à la Direction générale ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville a entrepris les démarches nécessaires au processus d'embauche d'un préposé à l'inspection permanent à temps plein en affichant le poste sur les sites internet de Québec municipal, et de l'Union des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT le processus d'analyse des candidatures reçues et l'évaluation des candidatures retenues;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

M16-04-114

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette

APPUYÉE PAR : Marc-André Sévigny

IL EST RÉSOLU :

D'embaucher monsieur Didier Pochon, à titre de préposé à l'inspection permanent à temps plein au service de l'Urbanisme et de l'Environnement, et ce, à compter du 21 avril 2016, selon les termes et conditions prévus à la *Convention collective entre la Ville de Marieville et le Syndicat des cols blancs de la Ville de Marieville (C.S.N.)*.

Le préposé à l'inspection est sous l'autorité du Directeur du service de l'Urbanisme et de l'Environnement et il exécute différentes tâches reliées à sa fonction. Il collabore avec le Directeur et l'inspecteur en bâtiments, à l'application de la réglementation d'urbanisme et à l'émission des permis et certificats et a notamment, les tâches suivantes :

- Agit à titre de premier répondant au service de l'Urbanisme et de l'Environnement;
- Voit à l'application des règlements municipaux;
- Émet des permis de rénovation résidentielle, de construction accessoire, de coupes d'arbres, d'installations septiques, d'ouvrages de captages des eaux et d'entrées charretières;
- Inspecte les permis autres que les nouveaux bâtiments et les projets d'agrandissement;
- Effectue le suivi des installations septiques et des contrats d'entretien sur le territoire municipal;
- Rédige des avis d'infraction à la réglementation;
- Assure une présence visible sur le territoire municipal;
- Assure le suivi des plaintes sur le territoire municipal;
- Prépare les dossiers pour la cour municipale et témoigne devant les différents tribunaux lorsque requis; et

Toutes autres fonctions ou responsabilités connexes que la Ville jugera être de ses compétences et habiletés.

VOTE : POUR : 5
 CONTRE : 0
 ABSENT : 1

ADOPTÉE

4.2) **TRÉSORERIE**

5) **PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

5.1) **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

5.2) **AVIS DE MOTION**

6) **AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

7) **COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

8) **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

9.1 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 55.

Gilles Delorme
Maire

Nancy Forget, OMA, avocate
Greffière
